

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 20 juin 2016, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Céline Chartier, MM. François Séguin, Robert A. Laurence, Rénaud Gabriele, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire suppléant M. Claude Beaudoin.

Absence motivée :

Le maire M. Guy Pilon.

Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

16-06-479 Ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 20 juin 2016 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Minute de réflexion

Présences

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption du procès-verbal**
 - 2.1 Séance ordinaire du 6 juin 2016
- 3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions**
 - 3.1 Période de questions
- 4. Affaires du Conseil**
 - 4.9 Comité consultatif d'urbanisme / Nomination d'un membre / Siège n° 4
- 5. Greffe et affaires juridiques**
 - 5.1 Commission municipale du Québec / Exemption de taxes foncières / L'Aiguillage
 - 5.2 Mandat / Services professionnels juridiques / Ordonnance de procéder à des travaux / Lot 4 879 318
 - 5.3 Annulation et établissement de servitude / Conduite d'amenée du réseau d'eau potable de Dorion / Ville de Saint-Lazare / Autorisation de signature
 - 5.4 Procès-verbal de correction / Résolutions 16-04-282 et 16-04-283
 - 5.5 Mandat / Services professionnels juridiques / Recours / Ordonnance / Réglementation municipale / Lots 1 543 850, 1 543 613 et 1 543 609
 - 5.6 Règlement n° 1649 / Protocole d'entente avec Les Cours Valois inc. / Modification de cédules
 - 5.7 Mandat / Services professionnels juridiques / Recours judiciaire / Non-conformité à la réglementation d'urbanisme / Lot 1 546 829
- 6. Finances et trésorerie**
 - 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 27 mai 2016

- 7. Ressources humaines**
 - 7.1 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Embauche / Chef de division – Technique
 - 7.2 Mouvement de main-d'œuvre
 - 7.3 Service des loisirs et de la culture / Confirmation de poste / Coordinatrice – Logistique
 - 7.4 Lettre d'entente n° 6 entre la Ville et l'association des employés cadres / Autorisation de signature
 - 7.5 Comité de santé et sécurité au travail – cols bleus / Réunion du 29 mars 2016
 - 7.6 Service des eaux / Mutation / Agente de bureau 2
- 8. Communications**
- 9. Informatique et géomatique**
 - 9.1 Attribution de contrat / Téléphonie analogique / Bell Canada
- 10. Arts et culture**
 - 10.1 Csur la télé / Prêt de local pour la période estivale
 - 10.2 Contrat de prêt / Maquette de l'École secondaire Vaudreuil / Autorisation de signature
- 11. Loisirs et vie communautaire**
 - 11.1 Les skieurs de l'Île / Inscriptions saison 2015-2016 / Remboursement
 - 11.2 Centre Notre-Dame-de-Fatima / Camps de jour pour enfants handicapés 2016 / Aide financière
- 12. Protection publique**
- 13. Travaux publics**
 - 13.1 Circulation / Date d'ouverture / Piste cyclable / Avenue Saint-Charles
 - 13.2 Programme d'infrastructure Québec-Municipalités / Demande d'aide financière / Réhabilitation de la conduite d'aqueduc de la rue de l'Hôtel-de-Ville / Autorisation de signature
 - 13.3 Collectivités en fleurs / Programme ÉcoConnexions CN – De terre en air 2016 – Convention de participation / Ratification de signatures
 - 13.6 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-36 / Déneigement des voies publiques – secteur urbain
 - 13.7 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-31 / Déneigement des voies publiques – secteur ouest
 - 13.8 Circulation / Arrêt obligatoire / Rue Houle
 - 13.9 Circulation / Interdiction de stationnement / Rue Marier
 - 13.10 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-16-27 / Acquisition d'un camion vacuum
- 14. Eaux**
 - 14.1 Ordre de changement n° 17 / Appel d'offres n° 401-110-13-30 / Entrepreneur général / Agrandissement et mise à niveau de l'usine de filtration / Règlement n° 1665
 - 14.2 Ordres de changement n°s 12 et 13 / Appel d'offres n° 401-110-13-R1605.9 / Entrepreneur général / Agrandissement et mise à niveau de la station d'épuration (lot n° 4) / Règlement n° 1605
- 15. Services techniques**
 - 15.2 Financement des travaux et des dépenses incidentes / Aménagement de l'avenue de la Fabrique / Augmentation des coûts
 - 15.3 Abolition du sifflet des locomotives / Passage à niveau de la montée Cadieux / Point milliaire 3.20 de la subdivision M&O de l'AMT

16. Urbanisme

16.1 Lotissement / Cession de parcs / Lots projetés 5 908 107 à 5 908 168 /
Projet « Place 20-30-40 » – phase 15

17. Environnement

17.6 Plan de gestion de l'agrile du frêne 2016-2018

18. Réglementation

18.1 Adoption / Règlement n° 1709-04 / Modification / Mode de tarification
pour le financement de certains biens, services ou activités

18.2 Avis de motion / Règlement d'emprunt n° 1727 / Plans et devis /
Surveillance / Honoraires professionnels, / Réhabilitation de rue,
installation de puisards et construction de pavage et de bordures /
Rue Cartier

18.3 Adoption / Règlement n° 1729 / Création d'un Régime de retraite simplifié
pour les membres du Syndicat des pompiers du Québec, section locale
Vaudreuil-Dorion

18.4 Adoption de projet / Règlement n° 1273-08 / Omnibus

18.5 Avis de motion / Règlement n° 1273-08 / Omnibus

18.6 Adoption de projet / Règlement n° 1270-52 / Concordance au règlement
167-18 de la MRC / Grande affectation du sol « Îlot déstructuré (I-D) » /
Îlot déstructuré n° 11 / Secteur de la route Harwood (342) entre la sortie
28 de l'autoroute 40 et le chemin Daoust / Autoriser les usages mixtes
pour certains lots spécifiques

18.7 Avis de motion / Règlement n° 1270-52 / Concordance au règlement
167-18 de la MRC / Grande affectation du sol « Îlot déstructuré (I-D) » /
Îlot déstructuré n° 11 / Secteur de la route Harwood (342) entre la sortie
28 de l'autoroute 40 et le chemin Daoust / Autoriser les usages mixtes
pour certains lots spécifiques

18.8 Adoption de projet / Règlement n° 1275-241 / Concordance au règlement
1270-52 / Îlot déstructuré n° 11 / Zone C3-815 / Secteur de la route
Harwood (342) entre la sortie 28 de l'autoroute 40 et le chemin Daoust /
Autoriser les usages mixtes pour certains lots spécifiques

18.9 Avis de motion / Règlement n° 1275-241 / Concordance au règlement
1270-52 / Îlot déstructuré n° 11 / Zone C3-815 / Secteur de la route
Harwood (342) entre la sortie 28 de l'autoroute 40 et le chemin Daoust /
Autoriser les usages mixtes pour certains lots spécifiques

19. Direction générale

19.1 Autorisations de la Direction générale

20. Période de questions – Élus

21. Période de questions – Assistance

22. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

16-06-480 Adoption du procès-verbal

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2016 soit et il est, par les
présentes adopté, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

16-06-481 Période de questions

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les
membres du Conseil.

16-06-482 Comité consultatif d'urbanisme / Nomination d'un membre / Siège n° 4

CONSIDÉRANT la résolution 16-03-181 prenant acte de la démission de M. Luigi Lamparelli à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme au siège n°4;

CONSIDÉRANT que le siège est vacant depuis sa démission le 4 mars 2016;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un remplaçant à ce poste;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE M^{me} Josée Clément soit nommée membre du Comité consultatif d'urbanisme au siège n°4, et ce, jusqu'au 31 décembre 2017.

« ADOPTÉE »

16-06-483 Commission municipale du Québec / Exemption de taxes foncières / L'Aiguillage

CONSIDÉRANT que, conformément à la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Commission municipale doit consulter la Ville avant de se prononcer sur une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières;

CONSIDÉRANT que l'organisme Hébergement d'Urgence Violence Conjugale Vaudreuil-Soulanges a demandé, au bénéfice de L'Aiguillage, une reconnaissance à cette fin à la Commission municipale;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion informe la Commission municipale du Québec qu'elle ne s'objecte pas à la demande déposée dans le dossier CMQ-65641.

« ADOPTÉE »

16-06-484 Mandat / Services professionnels juridiques / Ordonnance de procéder à des travaux / Lot 4 879 318

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la firme Barrette et associés soit mandatée afin d'entreprendre à l'encontre de 9226-1973 Québec inc., ainsi qu'à l'encontre de toute personne qui pourrait lui succéder à titre de propriétaire de l'immeuble sis au 297 à 333, boulevard Harwood, connu et désigné comme étant le lot 4 879 318 du cadastre du Québec, tout recours ayant pour objet de rendre conforme à la réglementation d'urbanisme applicable ledit immeuble.

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-06-485 Annulation et établissement de servitude / Conduite d'amenée du réseau d'eau potable de Dorion / Ville de Saint-Lazare / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la résolution 15-11-1037 par laquelle la Ville acceptait la déviation et la relocalisation de la conduite d'amenée du réseau d'eau potable du secteur Dorion près de la rue du Parc-Industriel de la Ville de Saint-Lazare, le tout aux frais des promoteurs du projet résidentiel « Ruisseau de Lotbinière »;

CONSIDÉRANT que les travaux de déviation et de relocalisation sont terminés;

CONSIDÉRANT que suivant cette déviation et relocalisation il y a lieu de procéder à l'annulation partielle des servitudes réelles et perpétuelles enregistrées sous les

numéros 30 259 et 278 706 au Registre foncier du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, et à la création d'une nouvelle servitude en faveur de la Ville sur les lots 5 555 601 à 5 555 603, 5 555 608, 5 555 614 et 5 555 618 situés en la Ville de Saint-Lazare;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un acte d'annulation partielle des servitudes enregistrées sous les numéros 30 259 et 278 706 au Registre foncier du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, le tout tel que montré à la description technique préparée en date du 16 mars 2016 par M. Alain Croteau, arpenteur-géomètre, minute 4930, dossier 1173-13;

ET QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un acte de servitude sur une partie des lots 5 555 601 à 5 555 603, 5 555 608, 5 555 614 et 5 555 618, situés en la Ville de Saint-Lazare, le tout tel que montré à la description technique préparée en date du 5 mai 2016 par M. Alain Croteau, arpenteur-géomètre, minute 5023, dossier 1173-14, ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

16-06-486 Procès-verbal de correction / Résolutions 16-04-282 et 16-04-283

CONSIDÉRANT que les recommandations 16-03-36 et 16-03-37 adoptées par le Comité consultatif d'urbanisme le 15 mars 2016 concernant respectivement un PIIA et une dérogation mineure pour un projet sis au 2050, rue Chicoine comportaient une erreur dans la désignation du lot projeté qui aurait dû se lire 5 856 153 au lieu de 5 856 159;

CONSIDÉRANT que cette erreur s'est répercutée dans les résolutions 16-04-282 et 16-04-283 adoptées par le Conseil municipal le 4 avril 2016 concernant les mêmes objets;

CONSIDÉRANT que le greffier peut, en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* corriger une résolution affectée d'une erreur matérielle;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de correction donné par le greffier le 8 juin 2016 afin de remplacer, partout il se retrouve dans les résolutions 16-04-282 et 16-04-283, le numéro de lot 5 856 159 par le numéro de lot 5 856 153;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit ratifié le procès-verbal de correction des résolutions 16-04-282 et 16-04-283 donné par le greffier le 8 juin 2016.

« ADOPTÉE »

16-06-487 Mandat / Services professionnels juridiques / Recours / Ordonnance / Réglementation municipale / Lots 1 543 850, 1 543 613 et 1 543 609

CONSIDÉRANT les nombreuses contraventions à la réglementation municipale constatées sur les immeubles suivants :

- lot 1 543 850 (743, route Harwood);
- lots 1 543 613 et 1 543 609 (907, route Harwood);

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la firme d'avocats Barrette et associées soit mandatée afin d'entreprendre tout recours à l'encontre des propriétaires, locataires ou occupants des immeubles identifiés ci-haut afin d'obtenir une ordonnance visant le respect de la réglementation municipale applicable;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**16-06-488 Règlement n° 1649 / Protocole d'entente avec Les Cours Valois inc. /
Modification de cédules**

CONSIDÉRANT que le règlement n° 1649 autorisant un protocole d'entente avec Les Cours Valois inc. a été adopté le 5 août 2013 et est entré en vigueur le 10 octobre 2013;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la demande du promoteur, le Conseil a adopté, le 9 décembre 2013, la résolution 13-12-1218 l'autorisant à suspendre l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT que le promoteur a finalement signé le protocole le 7 juin 2016;

CONSIDÉRANT que le montant de la garantie bancaire ainsi que les cédules 5 et 7 dudit protocole ont dû être ajustés pour tenir compte de l'écoulement du temps;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient ratifiées, dans le protocole du règlement n° 1649, la modification du montant de la garantie bancaire ainsi que la révision des cédules 5 et 7, le tout tel que signé par les parties en date du 7 juin 2016.

« ADOPTÉE »

**16-06-489 Mandat / Services professionnels juridiques / Recours judiciaire /
Non-conformité à la réglementation d'urbanisme / Lot 1 546 829**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la firme Dufresne Hébert Comeau soit mandatée afin de déposer à l'encontre du propriétaire d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 546 829 au cadastre du Québec tout recours judiciaire approprié afin de le contraindre à respecter la réglementation d'urbanisme applicable, incluant, le cas échéant, de lui ordonner de démolir tout bâtiment ou partie de bâtiment y dérogeant;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-06-490 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 27 mai 2016

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 27 mai 2016 totalisant un montant de 2 948 156,18 \$.

« ADOPTÉE »

**16-06-491 Service du développement et de l'aménagement du territoire /
Embauche / Chef de division – Technique**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 8 juin 2016;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'embauche M. Sylvain Charland au poste régulier de chef de division – Technique au sein du Service du développement et de l'aménagement du territoire, et ce, à compter du 25 juillet 2016, au salaire prévu à la classe 16 (échelon 5) de l'échelle salariale incluse à l'*Entente sur les conditions de travail des employés cadres*, le tout selon les conditions énoncées à ladite Entente;

QU'il est entendu que M. Charland aura une période de probation de six mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste et de surcroît, bénéficier de l'échelon 6 de la classe salariale 16 incluse à l'Entente ci-haut identifiée;

ET QUE des souhaits de bienvenue et de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M. Charland;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-06-492 Mouvement de main-d'œuvre

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale en date du 8 juin 2016.

« ADOPTÉE »

16-06-493 Service des loisirs et de la culture / Confirmation de poste / Coordonnatrice – Logistique

CONSIDÉRANT la résolution 15-12-1075;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M^{me} Catherine Boyer-Dandurand, chef de division – Sports et loisirs du Service des loisirs et de la culture en date du 9 juin 2016;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M^{me} Josée Lacharité, dans son poste de coordonnatrice – Logistique au sein du Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 21 juin 2016;

ET QUE que des félicitations soient adressées à M^{me} Lacharité.

« ADOPTÉE »

16-06-494 Lettre d'entente n° 6 entre la Ville et l'association des employés cadres / Autorisation de signature

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisés le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente n° 6 entre la Ville et l'association des employés cadres.

« ADOPTÉE »

16-06-495 Comité de santé et sécurité au travail – cols bleus / Réunion du 29 mars 2016

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et sécurité au travail des employés cols bleus tenue le 29 mars 2016 et de verser le document susdit aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

16-06-496 Service des eaux / Mutation / Agente de bureau 2

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 7 juin 2016;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise la mutation de M^{me} Francine Décarie, au poste régulier à temps complet d'agente de bureau 2 au sein du Service des eaux, et ce, à compter du 20 juin 2016, au salaire prévu à la classe 7 (échelon 5) de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QU'il est entendu que M^{me} Francine Décarie devra compléter une période d'essai de trois mois, à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, elle pourra être confirmée dans son poste;

ET QUE des souhaits de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M^{me} Décarie;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-06-497 Attribution de contrat / Téléphonie analogique / Bell Canada

CONSIDÉRANT que la Ville doit conclure un nouveau contrat pour les lignes téléphoniques en mode analogique;

CONSIDÉRANT l'offre de Bell Canada pour le maintien de 58 lignes de téléphonie analogique;

CONSIDÉRANT que les tarifs proposés par Bell Canada sont approuvés par le Conseil canadien de la radio et des télécommunications;

CONSIDÉRANT que le paragraphe 1 de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* soustrait les contrats comportant des prix approuvés par un organisme gouvernemental à l'obligation de procéder par appel d'offres;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisés le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, un contrat de trois ans avec Bell Canada pour la fourniture de service de téléphonie analogique de 58 lignes, dont 49 lignes seront facturées au montant mensuel de 24,41 \$ plus taxes applicables et 9 lignes seront facturées au montant mensuel de 25,75 \$ plus taxes applicables, ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-06-498 Csur la télé / Prêt de local pour la période estivale

CONSIDÉRANT la mission communautaire de l'organisme Coopérative de solidarité Csur la télé;

CONSIDÉRANT le travail important dudit organisme et les reconnaissances qu'il a reçues par des organismes tels que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes et le ministère de la Culture et des Communications du Québec;

CONSIDÉRANT la volonté de l'organisme de se rapprocher du milieu vaudreuillois-dorionnais;

CONSIDÉRANT la volonté d'installer à Vaudreuil-Dorion son premier projet pilote de laboratoire social, numérique et communautaire;

CONSIDÉRANT les objectifs de l'organisme concordant avec les objectifs de la Ville en matière de culture et de développement communautaire;

CONSIDÉRANT la vitrine importante que l'organisme offrira aux organismes du territoire de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit prêté le local de création situé au deuxième étage du 190, avenue Saint-Charles à l'organisme Csur la télé pour la période du 4 juillet au 21 août 2016;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de prêt à usage à intervenir.

« ADOPTÉE »

16-06-499 Contrat de prêt / Maquette de l'École secondaire Vaudreuil / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT l'offre de M. Gilles Marchand et M^{me} Annie Belhumeur de prêter la maquette originale de l'École secondaire Vaudreuil dans le cadre des festivités de son 50^e anniversaire;

CONSIDÉRANT que cette œuvre sera exposée dans la salle Félix-Leclerc de la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer les conditions dans un contrat de prêt d'œuvre;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la chef de division – Bibliothèque soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, un contrat de prêt d'œuvre afin de fixer les conditions de prêt de la maquette originale de l'École secondaire Vaudreuil dans le cadre des festivités du 50^e anniversaire de cette dernière.

« ADOPTÉE »

16-06-500 Les skieurs de l'Île / Inscriptions saison 2015-2016 / Remboursement

CONSIDÉRANT la demande de remboursement formulée par l'organisme Les skieurs de l'Île afin d'accorder un rabais de 5 \$ par inscription aux citoyens de la Ville de Vaudreuil-Dorion pour la saison 2015-2016;

CONSIDÉRANT que la Ville n'a pas de sentiers balisés sur son territoire;

CONSIDÉRANT que l'organisme a déposé au Service des loisirs et de la culture la liste de ses participants et que les vérifications appropriées ont été effectuées;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville rembourse à l'organisme Les skieurs de l'Île une somme maximale de 285 \$, soit l'équivalent du rabais de 5 \$ accordé à 57 inscriptions, pour les frais relatifs aux inscriptions de la saison 2015-2016;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-06-501 Centre Notre-Dame-de-Fatima / Camps de jour pour enfants handicapés 2016 / Aide financière

CONSIDÉRANT la demande de remboursement déposée par le Centre Notre-Dame-de-Fatima à l'égard de l'aide financière apportée aux familles des enfants handicapés résidants sur le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la Ville et le Centre Notre-Dame-de-Fatima, en vertu de la résolution 15-05-401, prévoyant une aide financière aux familles d'enfants handicapés résidant sur le territoire de la Ville et bénéficiant des services offerts par l'organisme;

CONSIDÉRANT l'importance pour la Ville de soutenir les familles d'enfants handicapés et de respecter ses engagements dans le cadre de la politique révisée du Programme d'accompagnement estival en loisir pour les enfants handicapés;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville rembourse au Centre Notre-Dame-de-Fatima la somme de 1 836,60 \$ à titre d'aide financière aux familles d'enfants handicapés résidant sur le territoire de la Ville qui sont inscrits au Centre Notre-Dame-de-Fatima pour l'été 2016 et qui ont bénéficié de l'aide financière équivalente à 30 % du coût des services spécialisés dispensés de l'organisme, et ce, tel que le prévoit la résolution 15-05-401;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-06-502 Circulation / Date d'ouverture / Piste cyclable / Avenue Saint-Charles

CONSIDÉRANT que la date d'ouverture de la piste cyclable de l'avenue Saint-Charles est le 1^{er} mai;

CONSIDÉRANT que la date d'ouverture est le 15 avril pour tout le reste du réseau cyclable;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Transport Actif d'uniformiser la date d'ouverture de toutes les pistes cyclables au 15 avril;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte la proposition d'uniformiser la date d'ouverture de toutes les pistes cyclables au 15 avril;

QUE soit mandaté le Service des travaux publics de procéder à la mise en place de la signalisation requise et d'en informer, au moment opportun, la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

16-06-503 Programme d'infrastructure Québec-Municipalités / Demande d'aide financière / Réhabilitation de la conduite d'aqueduc de la rue de l'Hôtel-de-Ville / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que le réseau d'aqueduc actuel sur la rue de l'Hôtel-de-Ville, entre les avenues Saint-Charles et Béique, est déficient en raison de son sous-dimensionnement et son risque de gel élevé;

CONSIDÉRANT que le projet de réhabilitation de la conduite d'aqueduc de la rue de l'Hôtel-de-Ville corrigera cette problématique;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités, sous-volet 1.5 – Infrastructures d'aqueduc et d'égout – Renouvellement de conduites;

CONSIDÉRANT que le projet susdit respecte les objectifs du programme;

CONSIDÉRANT que la Ville confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à présenter et à signer, pour et au nom de la Ville, tout document relatif à une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, sous-volet 1.5 – Infrastructures d'aqueduc et d'égout – Renouvellement de conduites, à l'égard du projet de réhabilitation de la conduite d'aqueduc de la rue de l'Hôtel-de-Ville entre les avenues Saint-Charles et Bélique.

« ADOPTÉE »

16-06-504 Collectivités en fleurs / Programme ÉcoConnexions CN – De terre en air 2016 – Convention de participation / Ratification de signatures

CONSIDÉRANT que la candidature de la Ville a été retenue dans le cadre du programme d'aide financière du programme ÉcoConnexions CN – De terre en aire 2016 visant la réalisation du projet « Corridor de verdure-Floralies » le long de la voie ferrée du CN dans le secteur des Floralies;

CONSIDÉRANT que l'aide financière de 25 000 \$ accordée par le CN à la Ville dans le cadre de ce projet est conditionnelle à une contribution égale de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser un représentant de la Ville à signer avec l'organisme Collectivités en fleurs une convention à cet effet;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée la participation de la Ville au projet identifié ci-haut;

QUE soient ratifiées les signatures de Christian Janelle, chef de division – Parcs, espaces verts et plateaux sportifs, et Olivier Van Neste, directeur du Service des travaux publics, en date du 10 mai 2016 apparaissant à l'entente avec Collectivités en fleurs;

« ADOPTÉE »

16-06-505 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-36 / Déneigement des voies publiques – secteur urbain

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour le déneigement des voies publiques du secteur urbain adjudgé par la résolution 12-07-650 était d'une durée de trois saisons finissant avec la saison 2014-2015;

CONSIDÉRANT que le devis d'appel d'offres prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour deux saisons additionnelles renouvelables une à la fois;

CONSIDÉRANT que le contrat a été prolongé pour une première saison optionnelle 2015-2016 par la résolution n° 15-07-660;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics à l'effet de prolonger ledit contrat pour une deuxième et dernière saison;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-12-36 adjudgé à Excavation Loiselle inc., 280, boulevard Pie XII, Salaberry-de-Valleyfield (Québec), J6S 6P7, pour le déneigement des voies publiques du secteur urbain, et ce, pour une saison additionnelle, soit 2016-2017;

QUE les coûts du contrat pour la saison optionnelle 2016-2017 correspondent aux prix de la soumission de l'adjudicataire et que ces prix soient ajustés selon les conditions du devis;

QUE le directeur des travaux publics, ou toute autre personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux services de déneigement des voies publiques du secteur urbain pour la saison 2016-2017 jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis et budget 2017.

« ADOPTÉE »

**16-06-506 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-31 /
Déneigement des voies publiques – secteur ouest**

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour le déneigement des voies publiques du secteur ouest adjugé par la résolution n° 13-07-702 est d'une durée de trois saisons finissant avec la saison 2015-2016;

CONSIDÉRANT que le devis d'appel d'offres prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour deux saisons additionnelles renouvelables une à la fois;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics à l'effet de prolonger ledit contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-13-31 adjugé à Ferme Gérard Martel et fils, 2118, rang Saint-Louis, Saint-Lazare (Québec), J7T 1Y1, pour le déneigement des voies publiques du secteur ouest, et ce, pour une saison additionnelle, soit 2016-2017;

QUE les coûts du contrat pour la saison optionnelle 2016-2017 correspondent aux prix de la soumission de l'adjudicataire et que ces prix soient ajustés selon les conditions du devis;

QUE le directeur du Service travaux publics, ou toute autre personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux services de déneigement des voies publiques secteur ouest jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis et budget 2017.

« ADOPTÉE »

16-06-507 Circulation / Arrêt obligatoire / Rue Houle

CONSIDÉRANT la demande visant l'ajout d'un arrêt obligatoire sur la rue Houle, en direction ouest, à l'intersection de la rue de Val-des-Pins;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de circulation lors d'une réunion tenue le 18 mai 2016;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville décrète l'arrêt obligatoire des véhicules routiers sur la rue Houle, en direction ouest, à l'intersection de la rue de Val-des-Pins;

QUE soit mandaté le Service des travaux de procéder à la mise en place de la signalisation requise et d'en informer, au moment opportun, la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

16-06-508 Circulation / Interdiction de stationnement / Rue Marier

CONSIDÉRANT la demande d'interdire le stationnement dans la courbe de la rue Marier côté sud entre les adresses 1028 et 1036;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de circulation lors d'une réunion tenue le 18 mai 2016;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville décrète l'interdiction de stationnement des véhicules routiers dans la courbe intérieure (côté sud) de la rue Marier à partir de l'immeuble portant le numéro 1028 jusqu'à celui portant le numéro 1036, le tout incluant l'étendue en front desdits immeubles;

QUE soit mandaté le Service des travaux de procéder à la mise en place de la signalisation requise et d'en informer, au moment opportun, la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

16-06-509 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-16-27 / Acquisition d'un camion vacuum

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour l'acquisition d'un camion vacuum, trois soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 29 mars 2016 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues dans le document d'appel d'offres n° 401-110-16-27;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Supervac 2000 (9069-4654 Québec inc.), 1170, chemin Industriel, Lévis (Québec), G7A 1B3, pour l'acquisition d'un camion 10 roues de marque Freightliner, modèle 114SF, année 2017 neuf, aménagé d'un équipement vacuum, et ce, pour un montant de 546 131,25 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-16-27;

QUE cette acquisition soit financée par le fonds de roulement et remboursable sur une période de dix 10 ans.

« ADOPTÉE »

16-06-510 Ordre de changement n° 17 / Appel d'offres n° 401-110-13-30 / Entrepreneur général / Agrandissement et mise à niveau de l'usine de filtration / Règlement n° 1665

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 17 de l'entrepreneur général relié au projet « Agrandissement et mise à niveau de l'usine de filtration – appel d'offres n° 401-110-13-30 » totalisant un montant de 92 828,10 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-06-511 Ordres de changement n^{os} 12 et 13 / Appel d'offres n° 401-110-13-R1605.9 / Entrepreneur général / Agrandissement et mise à niveau de la station d'épuration (lot n° 4) / Règlement n° 1605

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve les ordres de changement n^{os} 12 et 13 de l'entrepreneur général reliés au projet « Agrandissement et mise à niveau de la station d'épuration (lot n° 4) – appel d'offres n° 401-110-13-R1605.9 » totalisant un montant de 289 856,70 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-06-512 Financement des travaux et des dépenses incidentes / Aménagement de l'avenue de la Fabrique / Augmentation des coûts

CONSIDÉRANT que le coût des travaux pour l'aménagement de l'avenue de la Fabrique (stationnement en rive et voie cyclable) financé par le surplus accumulé non affecté a été établi à 150 000 \$ au budget 2016;

CONSIDÉRANT l'estimation des coûts des travaux en date du 8 juin 2016 qui est maintenant de 188 000 \$ (taxes, imprévus et contingences incluses);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir le financement des dépenses incidentes s'élevant à 28 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement de cette rue;

CONSIDÉRANT que la surveillance des travaux sera effectuée par la division – Technique et qu'aucune dépense incidente n'est nécessaire pour cette surveillance;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'exécution de ces travaux et, à ces fins, l'affectation à partir du surplus accumulé non affecté d'une somme de 216 000 \$ pour le projet d'aménagement de l'avenue de la Fabrique;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-06-513 Abolition du sifflet des locomotives / Passage à niveau de la montée Cadieux / Point milliaire 3.20 de la subdivision M&O de l'AMT

CONSIDÉRANT la présence d'un passage à niveau sur la montée Cadieux au point milliaire 3.20 de la subdivision M&O de l'Agence métropolitaine de transport (AMT);

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 42 de la *Loi sur la sécurité du transport terrestre guidé* le conducteur d'un train doit, avant de traverser un passage à niveau, actionner l'avertisseur sonore à une distance d'au moins 460 mètres et le maintenir en opération jusqu'à ce que le premier véhicule y soit engagé;

CONSIDÉRANT que cette disposition prévoit toutefois que lorsque le passage à niveau est muni d'un système de signalisation appropriée, le ministre des Transports peut, sur demande d'une municipalité, dispenser le conducteur de cette obligation;

CONSIDÉRANT l'étude de l'abolition du sifflet des locomotives au passage à niveau de la montée Cadieux réalisée par Les Services EXP inc. en avril 2016;

CONSIDÉRANT que tous les correctifs aux abords du passage à niveau ont été apportés;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) de dispenser le conducteur des locomotives de l'AMT de l'obligation d'actionner l'avertisseur sonore de sa locomotive au passage à niveau de la montée Cadieux (point milliaire 3.20 de la subdivision M&O de l'AMT);

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, toute entente avec l'AMT pour donner suite à la présente résolution;

QU'une copie de cette résolution soit transmise au MTMDET et à l'AMT.

« ADOPTÉE »

**16-06-514 Lotissement / Cession de parcs / Lots projetés 5 908 107 à 5 908 168 /
Projet « Place 20-30-40 » – phase 15**

CONSIDÉRANT que la résolution 15-10-950 acceptait de reporter le solde dû de 195,88 mètres carrés suite au lotissement projeté des phases 14 à 16 du projet « Place 20-30-40 » lors du lotissement des phases 15 et 16;

CONSIDÉRANT la subdivision des lots projetés 5 908 107 à 5 908 167 contenue au plan cadastral de la phase 15, y incluant le lot résiduaire 5 908 168 de la phase 16, du projet « Place 20-30-40 », déposée par le promoteur Développements Banlieue-Ouest inc. et préparée par M. Louis Boudreault, arpenteur-géomètre, minute 22014, en date du 2 mai 2016;

CONSIDÉRANT la proposition soumise à la Ville par le promoteur pour la cession de parcs et espaces verts pour la phase 15, contenue audit plan cadastral, correspondant au parc, soit le lot 5 908 165 d'une superficie de 572,80 mètres carrés et au passage piétonnier, soit le lot 5 908 132 d'une superficie de 90,30 mètres carrés, le tout représentant une superficie totale de 663,10 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que cette superficie de parc vient pallier au solde dû de 195,88 mètres carrés en créant un surplus de 467,22 mètres carrés pour le projet « Place 20-30-40 » – phases 14 à 16 et qu'il y aurait lieu de déposer le surplus de superficie dans une banque appartenant à Développement Banlieue-Ouest inc.;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte que les lots projetés 5 908 165 et 5 908 132 de la phase 15 du projet « Place 20-30-40 », totalisant 663,10 mètres carrés soient cédés à la Ville pour fins de parcs et espaces verts;

QUE la Ville accepte de créer une banque de réserve appartenant à Développement Banlieue-Ouest inc et y dépose le surplus de superficie de parcs correspondant à 467,22 mètres, le tout pouvant servir uniquement à des fins de parcs et espaces verts pour leur développement futur.

« ADOPTÉE »

16-06-515 Plan de gestion de l'agrile du frêne 2016-2018

CONSIDÉRANT que le Plan de gestion de l'agrile du frêne 2015-2016 a été adopté par la résolution 15-07-693;

CONSIDÉRANT que l'agrile du frêne est apparu à Vaudreuil-Dorion en 2015, modifiant ainsi la réalité dans laquelle le plan de gestion 2015-2016 avait été développé;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'effectuer une mise à jour du Plan de gestion de l'agrile du frêne 2015-2016;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Plan de gestion de l'agrile du frêne 2016-2018 et que les modalités de ce plan soient celles présentées dans le document préparé par la division – Environnement en juin 2016.

« ADOPTÉE »

16-06-516 Adoption / Règlement n° 1709-04 / Modification / Mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1709-04 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1709-04 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités n° 1709 ».

« ADOPTÉE »

16-06-517 Avis de motion / Règlement d'emprunt n° 1727 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels, / Réhabilitation de rue, installation de puisards et construction de pavage et de bordures / Rue Cartier

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de réhabilitation de rue, d'installation de puisards et de construction de pavage et de bordures, incluant tous les ouvrages connexes sur la rue Cartier, en décrétant une dépense et un emprunt de trois cent quatre-vingt-six mille dollars (386 000,00 \$), à ces fins.

16-06-518 Adoption / Règlement n° 1729 / Création d'un Régime de retraite simplifié pour les membres du Syndicat des pompiers du Québec, section locale Vaudreuil-Dorion

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1729 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1729 intitulé :

« Règlement prévoyant la création d'un Régime de retraite simplifié pour les membres du Syndicat des pompiers du Québec, section locale Vaudreuil-Dorion ».

« ADOPTÉE »

16-06-519 Adoption de projet / Règlement n° 1273-08 / Omnibus

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement n° 1273-08 intitulé :

« Règlement omnibus modifiant le Règlement de lotissement numéro 1273 »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 4 juillet 2016 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

16-06-520 Avis de motion / Règlement n° 1273-08 / Omnibus

Le conseiller M. François Séguin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement omnibus modifiant le Règlement de lotissement numéro 1273.

16-06-521 Adoption de projet / Règlement n° 1270-52 / Concordance au règlement 167-18 de la MRC / Grande affectation du sol « Îlot déstructuré (I-D) » / Îlot déstructuré n° 11 / Secteur de la route Harwood (342) entre la sortie 28 de l'autoroute 40 et le chemin Daoust / Autoriser les usages mixtes pour certains lots spécifiques

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement n° 1270-52 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 afin d'assurer la concordance au Règlement n° 167-18 modifiant le schéma d'aménagement révisé et ainsi modifier l'affectation du sol afin de permettre, à l'intérieur de l'îlot déstructuré numéro 11, l'usage mixte spécifiquement pour certains lots et à certaines conditions »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 8 août 2016 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

16-06-522 Avis de motion / Règlement n° 1270-52 / Concordance au règlement 167-18 de la MRC / Grande affectation du sol « Îlot déstructuré (I-D) » / Îlot déstructuré n° 11 / Secteur de la route Harwood (342) entre la sortie 28 de l'autoroute 40 et le chemin Daoust / Autoriser les usages mixtes pour certains lots spécifiques

La conseillère M^{me} Céline Chartier donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 afin d'assurer la concordance au Règlement n° 167-18 modifiant le schéma d'aménagement révisé et ainsi modifier l'affectation du sol afin de permettre, à l'intérieur de l'îlot déstructuré numéro 11, l'usage mixte spécifiquement pour certains lots et à certaines conditions.

16-06-523 Adoption de projet / Règlement n° 1275-241 / Concordance au règlement 1270-52 / Îlot déstructuré n° 11 / Zone C3-815 / Secteur de la route Harwood (342) entre la sortie 28 de l'autoroute 40 et le chemin Daoust / Autoriser les usages mixtes pour certains lots spécifiques

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement n° 1275-241 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin d'assurer la concordance au Règlement n° 1270-52 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme et ainsi permettre à l'intérieur de la zone C3-815 l'usage Habitation mixte (H5) spécifiquement pour certains lots et à certaines conditions »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 8 août 2016 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

16-06-524 Avis de motion / Règlement n° 1275-241 / Concordance au règlement 1270-52 / Îlot déstructuré n° 11 / Zone C3-815 / Secteur de la route Harwood (342) entre la sortie 28 de l'autoroute 40 et le chemin Daoust / Autoriser les usages mixtes pour certains lots spécifiques

Le conseiller M. Rénaud Gabriele donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin d'assurer la concordance au Règlement n° 1270-52 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme et ainsi permettre à l'intérieur de la zone C3-815 l'usage Habitation mixte (H5) spécifiquement pour certains lots et à certaines conditions.

16-06-525 Autorisations de la Direction générale

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER les autorisations suivantes accordées par la Direction générale :

- Tenue de la course 1, 2, 3, Partez! par les élèves de l'école primaire Harwood le 21 juin 2016 ou remis au lendemain en cas de pluie;
- Tenue d'une fête familiale et d'un lave-auto organisés par l'Église Évangélique Vaudreuil-Soulanges dans le stationnement du 151, rue Valois, le 18 juin 2016;
- Tournage extérieur d'un court-métrage sur la 2^e Avenue le 13 juin 2016;
- Tenue d'un barbecue dans le stationnement de la boutique Tommy Hilfiger les 20 et 21 août 2016;
- Projet pilote – Présence du camion alimentaire SoSoft aux parcs de la Maison-Valois et Jardins Dorion et lors d'événements organisés par la Ville pour la saison estivale 2016.

« ADOPTÉE »

16-06-526 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

16-06-527 Période de questions – Assistance

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

16-06-528 Levée de la séance

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 55 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier